

TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

DEMANDE D'AIDE DIRECTE Facture impayée de charge courante de logement ou de télécommunication

	Le dossier comp	let doit être adressé à l'adresse mention	née ci-dessus
□ Électricité	□ Gaz	☐ Autre énergie (fuel, bois, charbon)	□ Eau
☐ Contrat d'entretie	en annuel de chaudièr	re ou ramonage de cheminée	
☐ Charges de copro	opriété pour les propri	iétaires occupants (part d'eau et/ou d'énergie)	
□Téléphone/Interne	et « Orange ou Sosh »	»	
(Cocher uniqueme	nt la case concernée	par la demande)	
Date limite de paie	ement et montant de	la facture pour laquelle l'aide est demandée :	Le/€
Mme :		Adresse du ménage :	
M. :			
Statut d'occupation o	du logement :	N° Tél :	
☐ Propriétaire occup	pant		
□ Locataire parc pub□ Locataire parc priv	•	N° CAF :	
composition du m	<u>nénage</u> : tous les n	nembres de la famille occupant le logem	ent.

	Nom	Prénom	Date de naissance
Demandeur :			
Conjoint :			
Enfants :			
Autres personnes au domicile :			

Ressources mensuelles:

Nature des revenus	Demandeur	Conjoint ou concubin	Enfants et autres personnes	Total
Salaire net imposable				
Retraites (principales complémentaires)				
Allocation Pôle Emploi				
Indemnités journalières/Rente AT				
Invalidité				
AAH				
RSA / prime activité				
Prestations familiales				
Pension alimentaire				
Autres				
			Total Ressources	
			AL ou APL	
Je joins les justificatifs suivants à ma demande :			Total Ressources	

+ AL ou APL	
Total Ressources	
AL ou APL	
Total Hessources	

- copie de la facture recto-verso pour laquelle l'aide est sollicitée ou devis* pour la fourniture de certains combustibles (bois, charbon, fuel...) et pour le contrat annuel d'entretien de chaudière ou le ramonage de cheminée (*dans ce cas, après règlement, transmettre la facture au territoire du Département)
- copie de la guittance de loyer ou avis d'échéance loyer
- copie de la taxe foncière pour les ménages propriétaires

Et pour chacune des personnes vivant au domicile :

- copie des justificatifs d'état civil (carte d'identité, livret de famille, titre de séjour)
- copie de la notification CAF, MSA, Pôle Emploi, CARSAT
- copie des justificatifs des ressources perçues dans le mois précédant la demande

<u>Déclaration sur l'honneur :</u>

- Je m'engage à demander l'ouverture de mes droits éventuels au chèque énergie pour toute demande concernant une aide aux impayés d'énergie.
- Je m'engage à m'acquitter du solde de la facture sur laquelle porte l'aide sollicitée.
- Je soussigné(e) certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que les renseignements portés sur la demande sont exacts, complets et sincères.

>	 Je déclare avoir pris connaiss directement l'aide au créancie 		ons d'attribution et donne	procuration au payeur pour réglei
	, le			
	Signature du demandeur	Siç	gnature du conjoint	
	J'ai lu et j'accepte les cond	itions d'utilisatio	n de mes données, pré	cisées ci-après :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire et à gérer votre demande d'aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire de la Loi 90-449 du 31 mai 1990 (Loi Besson) et du règlement intérieur FSL du Département.

Le Département de l'Isère est le responsable du traitement. Les données enregistrées sont les informations librement fournies par vos soins, dont celles du formulaire lié à votre demande. Ces informations sont indispensables pour instruire votre dossier et elles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse pourra entrainer l'impossibilité de traiter votre demande.

Ces données sont utilisées par les services instructeurs du Département de l'Isère et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités pour intervenir dans le cadre de votre dossier. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès et, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données aui vous concernent (sauf si ce droit est écarté par une disposition législative).

Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande, en justifiant de votre identité, par mail (dpo@isere.fr) ou par voie postale (Département de l'Isère, Déléquée à la Protection des Données (DPO), CS 41096, 38022 Grenoble Cedex 1). En cas de non réponse dans les délais légaux, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex www.cnil.fr).

IMPORTANT

Cette demande en intervention ponctuelle ne peut être sollicitée qu'une seule fois dans l'année civile pour les charges courantes de logement et une seule fois pour les factures Orange et Sosh.

- La demande ne peut porter que sur une facture dont la date limite de paiement est de moins de 3 mois et dont le montant ne doit pas dépasser 192 € pour 1 personne, 298 € pour 2 personnes, 382 € pour 3 personnes et 458 € pour 4 personnes et +. L'aide correspond à 80 % du montant de la facture dans la limite du plafond ci-dessus

-pour les charges de téléphone fixe, mobile et internet Fournisseur ORANGE/SOSH, un effacement de la dette peut être appliqué. Cet effacement sera limité à une demande par ménage et par an sur des abonnements en cours de validité au jour de la demande. (Vos contrats ne doivent pas être résiliés au jour de la réception par Orange)